



Sans nouvelles de mon huissier

Par **valye**, le **15/01/2015** à **13:02**

Bonjour,rrnrDepuis octobre 2014 mon ancien patron a été condamné par les prud hommes à me verser une somme.rnrnMon avocat m'avait dit que mon dossier était dans les mains d'un huissier pour récupérer l'argent.rnrnA ce jour mon huissier ne réponds à aucuns de mes mails (juste un seul) ou je demande des nouvelles concernant l'évolution de mon dossierrrnrnIl ne me réponds pas en revanche il donne des nouvelles à mon avocatrnrnJe me dit que quand meme j'ai payé mon avocat qui a fait son boulot au tribunal et maintenant c'est à mon huissier de prendre contact et de me donner des nouvelles ou au moins d'avoir la politesse de répondre à mes mailsrnrnAi-je tort de me monter contre la réaction de mon huissier et ai-je le droit de lui faire part de mon mécontentement car c'est quand meme moi la cliente !! car son comportement m'agace fortement merci

Par **moisse**, le **16/01/2015** à **14:33**

C'est votre avocat qui a choisi l'huissier, c'est à lui de le presser afin que la signification soit accomplie.rnrnVotre employeur a peut-être fait appel, procédure suspensive de tout versement hors les sommes frappées d'exécution provisoire.rnrnIl faut donc prendre contact avec votre avocat pour savoir:rnrn* si le jugement est signifié
* s'il y a eu appel
* s'il existe une exécution provisoire sur une partie de D.I. alloués par le CPH.rnrnIl est donc à mon sens inutile de vous agiter auprès de l'huissier.